



Label « Villes et Villages Fleuris » : la Nièvre accompagne les communes vers la labellisation 2027

À l'initiative de son président, Fabien Bazin, le Conseil départemental de la Nièvre renforce son accompagnement des communes engagées dans la transition écologique et l'attractivité des territoires. En partenariat avec le CAUE de la Nièvre et Nièvre Attractive, il lance un appel à candidatures pour accompagner trois communes dans leur démarche de labellisation « **Villes et Villages Fleuris** » en 2026-2027.

Reconnu au niveau national, ce label récompense les collectivités engagées dans l'amélioration durable du cadre de vie à travers la place accordée au végétal, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, la valorisation du patrimoine, l'attractivité touristique et l'implication des habitants. L'ambition de ce label historique : réconcilier qualité de vie et urgence environnementale pour construire des territoires plus apaisés, résilients et agréables à vivre.

Ouvert à toutes les communes de la Nièvre, qu'elles soient déjà labellisées ou non, cet accompagnement permettra aux collectivités sélectionnées de bénéficier d'un diagnostic, de conseils personnalisés et d'un suivi technique afin de préparer l'obtention d'une première fleur ou une progression dans le label à l'horizon 2027.

Aujourd'hui, **30 communes nivernaises sont déjà distinguées par le label**. Cette nouvelle dynamique départementale vise à encourager d'autres territoires à s'engager dans des projets conciliant qualité de vie, attractivité et transition écologique.

Les candidatures sont à déposer avant le **4 septembre 2026** à l'adresse suivante : label-vvf@nievre.fr.

Pour en savoir plus et télécharger le dossier de candidature : nievre.fr.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17